

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL



Distr.  
GENERALE  
E/CN.4/ 558/Rev.1  
11 mai 1951



FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

---

Distr. double

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Septième session

Point 3 (c) de l'ordre du jour

PROJET DE PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS DE  
L'HOMME ET MESURES DE MISE EN OEUVRE

Royaume-Uni: Proposition révisée tendant à l'insertion d'un article  
supplémentaire après l'article 40.

Le Comité peut recommander au Conseil économique et social de demander  
à la Cour internationale de justice de donner un avis consultatif sur  
toute question de la compétence du Comité.